



L'ECHO DES LANCIERS

LE MOT DU MAIRE

2018, année de la biodiversité ?

La biodiversité, c'est la richesse des espèces, des écosystèmes, leur diversité génétique et leurs interactions. Ces espèces et ces écosystèmes fournissent un nombre incommensurable de services à nos sociétés. Par exemple, les insectes pollinisent nos champs, les milieux humides nous fournissent l'eau potable et limitent les dégâts liés aux inondations, les arbres nous préservent de la chaleur et de l'érosion, les océans régulent le climat mondial.

Depuis de nombreuses années maintenant, la nature est en danger. Le silence des oiseaux surprend, le déclin des insectes inquiète. Ce sont aussi des écosystèmes détruits, dégradés, pollués par notre emprise physique sur les espaces naturels, par la surexploitation des ressources de la nature, par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, par le déversement de substances et de produits toxiques pour les écosystèmes ou encore par le changement climatique.

Pour inverser la tendance, le Ministre de la transition écologique et solidaire a présenté le « plan biodiversité » du Gouvernement qui comprend 90 actions organisées autour de 24 objectifs. Parmi eux, quelques-uns nous

concernent plus directement : limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette ; faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agroécologique ; protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives ; agir pour la préservation de la biodiversité des sols ; développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité ; investir dans l'éducation et la formation.

Au niveau local, nous agissons déjà. Ainsi, la Communauté de communes du bocage bourbonnais porte un projet d'atlas de la biodiversité communale qui devrait permettre d'enrichir les connaissances sur notre patrimoine naturel (voir page 3). J'invite chacun à y participer.

Les écoles de Franchesse et Saint-Plaisir sont également très actives depuis plusieurs années avec leur jardin pédagogique, au point d'obtenir le niveau 3 du label E3D (Démarche globale de développement durable) (voir page 2). Grand bravo à tous !

Gérard Vernis

A NOTER SUR VOS AGENDAS

- Du vendredi 3 au lundi 6 août 2018 : fête patronale organisée par le Comité des fêtes (voir affiche dans ce bulletin)
- Samedi 15 septembre : foire et brocante organisées par le Comité des fêtes
- Samedi 6 octobre : bal trad organisé par Cap au village
- Samedi 27 octobre : loto d'automne organisé par l'Amicale laïque
- Samedi 3 novembre : soirée pot au feu organisée par le Comité des fêtes
- Dimanche 25 novembre : marché de l'Avent organisé par l'Amicale laïque

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- 20 février 2018 : Théo MARTIN DESURIER, fils de Yanick DESURIER et de Sandrine MARTIN, domiciliés « Perçon ».
- 4 avril 2018 : Lily LECOMTE, fille de Pierre LECOMTE et de Elsa LE DU, domiciliés « 8, Rouère ».
- 29 avril 2018 : Hugo AUBOIRON, fils de David AUBOIRON et d'Alexandrine PHELOUZAT, domiciliés « Chateaurenaud ».

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents.

Mariage :

- 5 mai 2018 : Alexandre PHILIPPE et Justine ROULLIER, résidants « 3B Faubourg de la Madeleine ».

Meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

- 13 mai 2018 : Monsieur Michel DELAITRE, demeurant « Les Drugnauds »
- 21 mai 2018 : Madame Dirkje VAN LIENDEN, demeurant « 4, Le Petit Pontet ».

Nos plus sincères condoléances aux familles.

SECRETARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis début juin, Aurélie THOURIN a remplacé Jocelyne ARREAU à l'Agence postale communale et Isabelle VILLE au secrétariat de mairie.

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8h45 à 11h15.

La mairie est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Les deux bureaux sont situés place de La Poste pendant les travaux effectués à la mairie.

RPI FRANCHESSE/SAINT-PLAISIR

❖ Rythmes scolaires

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'école primaire de Saint-Plaisir fonctionnera en 4 jours alors que l'école maternelle de Franchesse continuera à fonctionner en 4 jours et demi.

❖ Randonnée « Les secrets des haies »

« Découvrir les richesses du bocage bourbonnais pour mieux le préserver », tel était l'objectif visé cette année par l'équipe éducative. Ce projet de grande envergure a permis d'impliquer les enfants, de la petite section de maternelle au CM2, sur de multiples activités. Le point d'orgue de ce fastidieux mais passionnant travail a eu lieu le vendredi 29 juin avec la randonnée ouverte au public.

Les élèves du RPI ont travaillé toute l'année sur la mise au point d'une application « les secrets des haies » pour tablette et smartphone permettant de découvrir en s'amusant. Il suffit de repérer les QR code dispersés, çà et là, sur les quatre itinéraires de randonnée balisés. Auparavant, téléchargez l'application PégaseLAB sur Play store ou Apple store. Ensuite, sélectionnez « Ajouter un jeu » et tapez le code du jeu comme suit :

Chemin de la Rainette, code : 840nbg

Chemin de la huppe fasciée : 836hmz

Chemin du lézard vert, code : 819tjb

Chemin de l'écureuil, code : 837brf

Vous pouvez, à tout moment, tester cette application renfermant des quizz et petits jeux créés par les enfants.

❖ Une nouvelle récompense

La démarche globale de développement durable au sein du RPI Franchesse/Saint Plaisir a permis aux deux écoles d'obtenir la labellisation niveau 3 du label E3D (Démarche globale de développement durable). Ce label a été remis le 29 juin 2018.

LINKY

La nouvelle génération de compteurs d'électricité sera installée à Franchesse à compter du mois de **décembre 2018** par la société OTI France. Vous êtes invités à faire remonter toutes vos questions en mairie ou appeler le numéro vert 0 800 054 659 mis en place par Enedis.

CLUB INFORMATIQUE

Les cours reprendront le mardi 4 septembre à 14h30. Renseignements auprès de Françoise GUILLEMOT- Tél. : 06.81.98.44.43.

LOGEMENT

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) ont mis en place une permanence à Bourbon l'Archambault, le 3^e mercredi de chaque mois, de 9h30 à 11h30, en mairie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :
ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DU BOCAGE BOURBONNAIS

La Communauté de communes du bocage bourbonnais comprend 25 communes pour environ 14 000 habitants. C'est elle qui porte ce projet d'atlas de la biodiversité communale (ABC) qui devrait permettre, au travers d'un élan participatif du grand public et des acteurs du territoire, d'enrichir les **connaissances sur le patrimoine naturel**.

Sous forme d'une **démarche participative** auprès d'un large public, l'ABC permet de recenser et de localiser des espèces et des habitats sur le territoire. Cet inventaire à grande échelle permet d'améliorer la connaissance de la biodiversité et la prise en compte des enjeux dans l'aménagement du territoire. Ce projet territorial est piloté par l'ensemble des **acteurs du bocage** (agriculteurs, chasseurs, forestiers, associations naturalistes, associations locales de préservation du patrimoine...). Pour le déroulé de l'ABC, le territoire de la Communauté de communes a été divisé en trois groupes afin de répartir l'animation auprès des acteurs et du grand public :

L'objectif de l'ABC est de réaliser un grand inventaire participatif de la biodiversité, à l'échelle des espèces mais aussi des habitats. Pour cela, la Communauté de communes, en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Allier, met à disposition plusieurs **moyens de participer** :

- Un **outil de saisie en ligne** simple d'utilisation qui vous permet de rentrer directement vos observations naturalistes sur internet (<http://projets.cen-allier.org>). Toutes les données comptent, même les plus communes ;
- Une **page Facebook** (www.facebook.com/abc.bocagebourbonnais) afin de suivre les actualités concernant l'ABC, ne pas louper les différentes sorties et conférences organisées mais aussi les découvertes naturalistes les plus intéressantes ;
- Une question ? Une **aide** à l'identification ? Une adresse mail est mise à votre disposition pour toute demande : abc@ccbb.fr.

Par ailleurs, un **concours photographique** « Faune et flore du bocage bourbonnais » est organisé. Chaque participant envoie deux photos maximum au format numérique, à abc@ccbb.fr. N'oubliez pas de donner un titre à chaque photo, d'indiquer le lieu où elle a été prise et de préciser vos coordonnées.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la collecte des ordures ménagères et des déchets triés et apportés aux colonnes de tri est assurée par le Sictom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) de Cérilly.

Les ordures ménagères sont **collectées le mardi**, sauf **deux exceptions** :

- le lundi 24 décembre au lieu du mardi 25 décembre 2018, jour férié,
- le lundi 30 décembre 2018 au lieu du mardi 1^{er} janvier 2019, jour férié.



Rue du Champ Coudray
03350 CERILLY
Téléphone : 04.70.66.21.51
Télécopie : 04.70.66.18.30

LUTTE CONTRE LE CHARDON

L'arrêté préfectoral n° 1055/2018 du 11 avril 2018 rend **obligatoire** la lutte contre le chardon des champs et le chardon lancéolé sur la commune de Franchesse.

RESULTATS DU CONCOURS 2017 DES MAISONS ET FERMES FLEURIES

NOM	Adresse	Catégorie *	Total	Classe.	Bon Achat
THUARD Thérèse	le Pré de la Croix d'Or	1	89	1	35 €
DESURIER Paulette	22, Fbg de la Madeleine	1	89	1	35 €
MEUNIER Sylviane	Le Village	1	81	3	35 €
VALNON Chantal	1, la Palissade	1	75	5	35 €
YONNET René et Camille	21, rue des Lanciers	1	59	6	20 €
GOVIGNON Roland	Le Champ de la Grange	1	59	6	20 €
DIAT Carine	La Rougeasse	1	52	7	20 €
DESAMAIS Nicole	7, Place Marguerite Chanier	2	78	1	35 €
COLLIN Nicole	27, rue des lanciers	2	73	2	35 €
SIGNORET Didier	1, rue des Fossés	2	64	3	20 €
PRIEUR Christine	Les Quatre-Vents	2	46	4	20 €
AUDOUX Patricia	1, route d'Ygrande	2	45	5	20 €
RABET Monique	Marchandière	7	77	1	35 €
VALNON Jacqueline	Les Regnaults	7	73	2	35 €

* Catégories : 1 - Maison indiv. avec jardin ou cour ; 2 - maison avec possibilité réduite de fleuriss. ; 3 - immeuble collectif ; 4 - Hôtel, restaurant, café ; 5 - Ets industriel, commercial ou public ; 7 - ferme fleurie ; 8 - hébergement touristique.

FELICITATIONS

Le yaourt nature au lait de vache de la ferme Debarnot a obtenu une médaille d'argent dans la catégorie « Produits laitiers » du Concours général du salon de l'agriculture 2018, à Paris.

ACTIVITES A LAVAUD ROUGE

Les activités proposées par Véra et Philip à Lavaud Rouge (atelier méditation artistique, cours de danse d'énergie et de danse orientale) ont redémarré au mois de mai 2018.

Les **cours hebdomadaires de danse** ont lieu jusqu'au 27 septembre 2018 : danse d'énergie les jeudis de 18h30 à 19h45 et danse orientale les jeudis de 20h00 à 21h15.

Les **ateliers de méditation artistique** ont lieu les mercredis de 19h00 à 21h00

Contact : 06.19.65.02.50 - E-mail : info@lavaud-rouge.net - Site : www.lavaud-rouge.net

RESEAU DES PARTAGE'HEURES

Mis en place par des habitants, le réseau des Partage'heures permet aux habitants de Bourbon l'Archambault et ses environs, d'**échanger des services** sans notion d'argent, en échangeant du temps. Il fonctionne selon cinq principes :

1. **Une heure égale une heure** : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé : l'aide ménagère vaut autant que le dépannage informatique, la correction de textes ou des conseils en décoration.

2. **Le temps comme monnaie d'échange** : L'échange repose sur le temps et non l'argent, sauf quand il s'agit de rembourser les dépenses directes liées à un service rendu. Par exemple, c'est à celui ou celle qui demande de l'aide pour peindre son logement de fournir la peinture.

3. **Équilibre dans les échanges** : le mécanisme de l'échange implique qu'un Partage'heures est parfois Donne'heures, parfois Demande'heures ; il doit rechercher l'équilibre offres/demandes de services. Il est essentiel que chacun s'engage à participer aux échanges afin de garantir le bon fonctionnement du système.

4. **Echange et non bénévolat** : L'accomplissement d'une tâche technique est considéré comme un service rendu. Chaque Partage'heures est rémunéré pour le temps passé par des heures qu'il pourra utiliser à son tour pour recevoir un autre service. La seule exception est la participation aux réunions des Coordinat'heures, qui reste bénévole.

5. **Prise en charge du réseau** : l'animation et

l'organisation des activités d'échange se trouvent sous la responsabilité individuelle et collective de tous, avec le soutien des Coordinat'heures.

Facteur d'un mieux-vivre ensemble, le réseau promeut **une autre idée de l'économie**, plus solidaire et plus humaine. Innovant, son modèle permet de lutter contre l'isolement et de constituer de multiples réseaux d'entraide.

Pour s'inscrire c'est très simple, il suffit de se rendre à la permanence au centre social Adéquat (Vendredi de 14h00 à 17h00) ou d'envoyer un mail (partage-heures.adequat@orange.fr). Lors de la première rencontre, un chéquier de 5 heures est offert afin de démarrer les échanges.

IMPOT SUR LE REVENU

Le prélèvement à la source entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Que vous soyez salarié, retraité, indépendant ou titulaire de revenus fonciers, vous paierez votre impôt au moment où vous percevrez vos revenus et non plus l'année suivante.

HISTOIRE DES FEMMES

Les archives de France organisent en ce moment une **grande collecte** dédiée à l'histoire des femmes. Son ambition est très large, afin de documenter à la fois la mobilisation et les engagements politiques et associatifs des femmes, leurs militantismes, l'histoire des femmes au travail et dans le cercle familial, ou encore leurs activités créatrices.

La grande collecte embrassera tous les domaines d'activité : action politique, militantisme féministe, recherche scientifique, création artistique, activité professionnelle, loisirs, etc.

Un grand **appel** est donc **lancé au public**. Les personnes ou les familles conservant des documents tels que des journaux intimes, des carnets et notes manuscrites, des correspondances, des photographies, des tracts et affiches sont invitées à les faire connaître auprès des services partenaires afin de les sauver de l'oubli.

<http://www.lagrandecollecte.fr/lagrandecollecte>.

ILS NOUS ONT DIT ADIEU UN JOUR DE DECEMBRE 2017

L'hiver 2017 a été rude, le froid s'est installé dans nos cœurs bien plus que dans nos chaumières. Des Lanciers de toujours nous ont quittés brutalement, laissant un grand vide dans la commune, un manque, une absence ressentie.

Le plus jeune, Denis Cancre, était présent à toutes les fêtes patronales, n'en ayant sûrement manqué aucune durant sa courte vie. Même s'il n'habitait pas

Franchesse, commune qui l'a vu grandir, on le croisait souvent, il venait auprès de ses moutons à Gadon ou chez des amis, dans la famille... Une présence discrète et puis un jour, la maladie cruelle et un départ prématuré qui nous laisse consternés.

Le plus connu, André Despret, aimait partager ses connaissances sur Franchesse, accumulées au cours des années en consultant les registres paroissiaux ou municipaux et nombre d'ouvrages consacrés à la commune. Depuis 2001, date de création du bulletin municipal « L'écho des Lanciers », il rédigeait un article pour chaque numéro. Il avait saisi l'occasion de mettre en avant le patrimoine communal en organisant la visite du bourg et de l'église en collaboration avec l'Office de tourisme. Il s'était investi au sein de l'ASF (Association Sportive de Franchesse) mais également dans la vie politique, il avait été élu pour la première fois en 1983 et n'a quitté

le Conseil que 34 ans plus tard. Mais tout ça n'est que « jargeoterie », mot de patois qu'il employait souvent !

Et puis le plus joyeux, Jean Guyonnet, qui revenait à chaque printemps place Françoise Cléménçon. Les habitués du repas du C.C.A.S., qu'il n'aurait manqué sous aucun prétexte, connaissaient bien son goût pour les blagues et la bonne humeur. Il aimait ces repas conviviaux au cours desquels il échangeait avec les gens du pays. Un bonheur simple, à son image.

Aujourd'hui, c'est l'été. J'ai une pensée pour les Lanciers disparus, ceux qui font l'âme et l'histoire du village, et j'aime à croire en la citation de Jean d'Ormesson : « Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants. »

Isabelle Désurier Lafleuriel.

CREATION D'UN TERRAIN DE SPORTS

Les dieux du stade. Ce dimanche 15 juillet, notre équipe nationale de football remporte la coupe du monde, et agrafe dans la foulée une deuxième étoile sur le maillot tricolore. Voilà qui est fait ! Mais cette excellence « footballistique » n'existerait sans doute pas sans cette base populaire, tous ces bénévoles, ces dirigeants, et ces parents aussi, qui ne comptent plus leurs heures pour faire vivre ces petits clubs de foot où évoluent tous ces gamins sur ces petits terrains de sports, dans tous les villages de notre pays.

Franchesse bien sûr a son terrain de sport même si le club de football est en sommeil depuis 2011.

Découvrons son histoire.

Tout commence le 7 novembre 1937 lorsque la municipalité de Gabriel Giraudet, maire de Franchesse, forme une commission composée de MM. Bonnat, Berthet et Remmeau, chargés de trouver un **terrain de jeux pour les enfants des écoles**. Le besoin est pressent, car en 1941 Franchesse avec ses 951 habitants compte tout de même 105 élèves scolarisés ! En janvier 1938, le terrain est trouvé : ce sera une parcelle appartenant à M. Barathon (les Carillons). Située à 500 mètres du bourg, le long de la route de Limoise et jouxte la propriété de M. Palaud. La parcelle, d'une superficie de 10 270 m² est achetée 4500 francs, plus les frais de notaire, par la municipalité.

Le 29 juillet 1938, le ministre donne son aval pour que les Ponts et Chaussées apportent leur concours en vue de la préparation et de la surveillance du projet d'aménagement d'un terrain de jeux pour les écoles. Les événements tragiques qui vont suivre, avec la guerre mondiale, n'empêchent pas les services techniques de Montluçon de se pencher sur le projet et,

en avril 1941 il est définitivement établi selon les directives du Commissariat général à l'éducation et aux sports.

Il comprend, autour d'un mât central :

- 2 terrains de basket-ball,
- 2 terrains de volley-ball,
- 2 sautoirs en hauteur,
- 1 terrain d'entraînement qui comprend un plateau d'évolution, deux sautoirs pour sauts en longueur, un portique simple, deux échelles et six barres de suspension, deux poutres d'équilibre, deux emplacements pour lancer de poids et de disque, et une piste d'obstacle simplifiée,
- 1 terrain pour les petits enfants et leurs parents,
- 1 bâtiment vestiaire-sanitaires et douches avec creusement d'un puits.

Le plan prévoit même un potager ! Oui ! Oui ! Vous avez bien lu et même de belles allées bordées de plantations et d'arbres pour égayer l'ensemble, le tout pour la coquette somme de 270 000 francs de l'époque tout de même !

Un véritable complexe sportif ! Mais ce beau projet, un peu trop grand sans doute sera amputé de plusieurs équipements sportifs et ne devient plus alors que la première étape d'un projet sportif moins complet à réaliser sur le même emplacement.

Le **projet d'aménagement provisoire** est approuvé par le Conseil municipal le 14 septembre 1941 et ne se monte plus qu'à 72 900 francs. La commune prend en charge 20 % de la somme et s'engage à mettre l'installation sportive à disposition de toutes les sociétés agréées de la localité, hors utilisation scolaire bien sûr. Il ne faut pas oublier que nous sommes en guerre et

qu'en 1941 les distractions sont rares, mais surtout l'Etat Français a besoin « de jeunes fortement entraînés physiquement ». D'ailleurs dans les statuts de l'A.S. Franchesse, en 1962 on trouve l'intitulé : « Préparer au pays des hommes robustes ! » (Ça ne s'invente pas !).

Le 23 janvier 1942, une décision du Commissariat général à l'éducation et aux sports allouera une **subvention** non négligeable de 58 320 francs.

Marché est passé alors avec Antonin Pointet, entrepreneur de travaux publics à Bourbon l'Archambault, mais dépasse le devis de 15 000 francs. Malgré le surcoût, le Conseil municipal accepte le marché et le dépassement. La mairie demande alors une subvention supplémentaire mais cette demande n'atterrira sur le bureau de la préfecture que le 31 mars 1943 et la réponse un an plus tard : il n'y aura pas de subvention supplémentaire ; il faut donc faire ce qui peut l'être avec la somme déjà débloquée, en attendant une subvention prévue de 106 200 francs qui permettrait de boucler le projet.

Les **travaux** commencés prennent un retard considérable en raison de la pénurie de matériaux, (ciment, bois, acier) due à la rigueur de la guerre et chaque trimestre, il faut faire une demande de matériaux.

Le 15 juin 1941, le Conseil municipal alloue une subvention de 2000 francs à la **société de football**. Une nouvelle activité vient de naître mais rien n'est prévu pour ce nouveau sport dans le plan primitif. « On ne peut laisser ces joueurs (de football) pratiquer leur sport dans un champ, derrière la mairie alors qu'on est en train d'édifier un complexe sportif important ! » Il est ironique de penser que c'est sans doute à l'endroit même de ce qui allait devenir le futur stade des Tutelles que les jeunes footballeurs jouaient. Aussi, au mois de juillet 1944, M. Dupechot, directeur départemental de l'éducation générale et des sports est-il saisi de la demande qui suit : « A la demande de la jeunesse de Franchesse de voir figurer un terrain de football dans les installations de sports de la commune, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir examiner les nouvelles dispositions dans le but d'accéder au désir de la population sans nuire à l'aménagement des installations prévues au projet... »

Le projet sera accepté mais un nouvel achat de parcelle pour agrandir n'aura pas lieu.

En mars 1946, un avenant qui tient compte de la création d'un terrain de football est signé avec M. Pointet. Le coût du devis primitif est multiplié par 2,7 (inflation oblige !). Le 1^{er} septembre 1946, l'essentiel des travaux est réalisé, ne restant plus que l'aménagement superficiel des pistes, des plateaux, du terrain de foot, mais surtout la construction des vestiaires et des douches qui sont passés à la trappe !

La **réception des travaux** a lieu le 30 décembre 1946 et l'ensemble (que beaucoup ont connu) comprend,

dans une partie, un plateau d'évolution entouré d'une piste, un portique avec agrès, deux poutrelles d'équilibre, des barres et des échelles de suspension, un sautoir en hauteur et en longueur.

Dans l'autre partie, un terrain de football, un terrain de basket et un terrain de volley.

Le 30 mars 1947 a lieu l'**inauguration** du terrain de sports de Franchesse avec une affiche intéressante comme le stipule cet article déniché dans le journal Valmy daté de mars 1947.



Mais ce n'est que le 2 juillet 1947 que M. Pierre Chaput, adjoint qui remplace le maire Antoine Bouchasson décédé, que sont signés le procès-verbal et un décompte définitif des travaux se montant à 217 687,50 francs. Il aura fallu tout de même attendre dix ans pour que le projet aboutisse !

Plus tard, le foot se développe mais les autres équipements, peu utilisés et laissés à l'abandon, se dégradent peu à peu. Ils seront détruits les uns après les autres en raison du danger potentiel qu'ils représentent. En 1968, des **vestiaires** et des **douches** seront installés à la place du terrain de volley. Le club de foot, seul utilisateur du terrain, prendra ses aises dans toute la parcelle, avec le petit terrain de foot à 7 dans la partie basse notamment, mais qui souffrira fort de son dénivelé trop important.

A l'origine, terrain de jeux pour les enfants de l'école, terrain de foot dans sa plus grande utilisation, il va servir jusqu'en 1991. La saison de foot 1991-1992 se fera au **stade des Tutelles**.

Le temps a passé. En 2011 le club de foot de Franchesse est mis en sommeil faute de licenciés. Mais ne perdons pas espoir. Qui sait vraiment de quoi demain sera fait ?

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :
– Isabelle Désurrier-Lafleurriel,
– Vincent Lecocq,
– Aurélie Thourin,
– Gérard Vernis